

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Communautaire du Grand Dole

**Séance du jeudi 21 décembre 2023**

Authume - 18H30

Président : Monsieur Jean-Pascal FICHERE  
Secrétaire de séance : Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 66  
Nombre de procurations : 9  
Nombre de votants : 75  
Date de la convocation : 14 décembre 2023  
Date de publication : 28 décembre 2023

### **Conseillers présents**

FICHERE Jean-Pascal	TRONCIN Dominique	MBITEL Mohamed
MICHAUD Dominique	BERNARDIN Daniel	MIRAT Maryline
BOURGEOIS-REPUBLIQUE Claire	ROBERT Jean-Claude	NONNOTTE-BOUTON Catherine
DAUBIGNEY Jean-Michel	MATHIOT Agnès	PRAT Hervé
JEANNET Nathalie	LACROIX Olivier	REBILLARD Jean-Michel
MEUGIN Olivier	GINDRE Denis	ROCHE Paul
GUERRIN Bernard	VERNE Pierre	BREMOND Gabriel
SOLDAVINI Grégory	BONIN Jean-Luc	CHAPIN Jean-Paul
FERNOUX-COUTENET Gérard	CHAUCHEFOIN Gérard	JEANNEROD Georges
LEFEVRE Jean-Philippe	CHAUTARD Christophe	DIEBOLT Alain
GAUTHRAY-GUYENET Thierry	ANTOINE Patricia	PANNAUX Joël
MONNERET Christophe	BERTHAUD Mathieu	HENRY Micheline
ROY Jean-Yves	CHAMPANHET Stéphane	GUIBELIN Hervé
CALINON Séverine	CUINET Jean-Pierre	MILLIER Cyril
CROISERAT Jean-Luc	DELAINE Isabelle	DAVID Françoise
GAGNOUX Jean-Baptiste	DOUZENEL Alexandre	LABOUROT Céline
GUIBELIN Marie-Rose	DRAY Frédérique	PERNOUX Annie
HOFFMANN Maurice	GERMOND Daniel	LEGRAND Jean-Luc
MANGIN Isabelle	GIROD Isabelle	LAGNIEN Jacques
RYAT Thomas	GOMET Nicolas	
STOLZ Julien	JARROT-MERMET Laëtitia	
THEVENIN Hélène	MARCHAND Sylvette	

### **Conseillers suppléés**

BLANCHET Philippe suppléé par STEFANUTTI David  
SAGET Emmanuel suppléé par BESSON Yvette  
SANCEY Pascal suppléé par BOLIS Christine

### **Conseillers absents ayant donné procuration**

PECHINOT Jacques donne procuration à MANGIN Isabelle  
PAUVRET Emeric donne procuration à JARROT-MERMET Laëtitia  
DEMORTIER-BLANC Catherine donne procuration à DOUZENEL Alexandre  
DRUET Timothée donne procuration à PRAT Hervé  
GRUET Justine donne procuration à DRAY Frédérique  
HERRMANN Nadine donne procuration à BERNARDIN Daniel  
JABOVISTE Philippe donne procuration à GAGNOUX Jean-Baptiste  
RIOTTE Christine donne procuration à CROISERAT Jean-Luc  
RIGAUD Fabien donne procuration à MONNERET Christophe

### **Conseillers absents non suppléés et non représentés**

LEPETZ Joëlle	VIVERGE Patrick	GINET Gérard
CHEVAUX Bruno	GRUET Olivier	CALLEGHER Aline
JACQUOT Patrick	MATHEZ Christian	JEANNEAUX Cyriel

---

**Objet : Tarifs assainissement applicables à partir du 1er janvier 2024**

Rapporteur : Monsieur Gérard FERNOUX-COUTENET

Il appartient à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de voter les tarifs applicables pour les redevances d'assainissement collectif sur l'ensemble des communes concernées de son territoire.

Au vu des besoins pour assurer à la fois le fonctionnement du service public d'assainissement et les investissements à conduire, il a été validé lors du Conseil Communautaire du 16 décembre 2021 d'augmenter progressivement les recettes relatives aux redevances d'assainissement collectif avec :

- en 2022, une harmonisation de la part fixe de la collectivité à 50 € HT par an (dans la limite du plafonnement de cette part fixe à 30 % du prix de l'assainissement, sur la base d'une facture de 120 m3) et une première augmentation de la part variable,
- une évolution progressive de la part variable pour tendre vers une harmonisation des tarifs.

Cependant, il existe sur la Communauté d'Agglomération différents systèmes de traitement des eaux usées qui ne génèrent pas tous les mêmes frais de fonctionnement.

Aussi, sur la base des principes votés en 2021, en prenant en compte une forte augmentation des tarifs de l'énergie et des matières premières, et en appliquant une minoration de 20% sur les parts variables des communes pour lesquelles le traitement des effluents est assuré par un système de type lagune, décanteur et filtres plantés de roseaux,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
**DECIDE :**

- **D'ADOPTER** les tarifs de redevance d'assainissement collectif applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (part fixe et part variable collectivité) inscrits dans le tableau ci-annexé,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

SCRUTIN            POUR : 57  
                          CONTRE : 11  
                          DONT 9 PROCURATION(S)

ABSTENTION(S) : 7  
NE SE PRONONCE PAS : 0

*Fait à Authume, le 21 décembre 2023.  
Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,*

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Services Techniques/Eau et Assainissement
- SOGEDO et Syndicat intercommunal des Eaux de Montmirey
- Communes concernées



*Jean-Pascal FICHERE.*

## ANNEXE : Redevances d'assainissement

Communes (régie)	2023 (pour rappel)		2024	
	Part CAGD en € HT		Part CAGD en € HT	
	Part fixe (par an)	Part variable (par m <sup>3</sup> )	Part fixe (par an)	Part variable (par m <sup>3</sup> )
Biarne	50,00	1,83	50,00	2,04
Brevans	50,00	1,99	50,00	2,55
Champagney	50,00	1,83	50,00	2,04
Champdivers	50,00	1,57	50,00	2,04
Champvans	50,00	2,27	50,00	2,55
Choisey	50,00	1,74	50,00	2,55
Damparis	50,00	1,80	50,00	2,55
Gevry	50,00	2,23	50,00	2,55
Gredisans	50,00	1,61	50,00	2,04
Lavans les Dole	50,00	2,52	50,00	2,04
Le Deschaux	50,00	1,73	50,00	2,04
Malange	50,00	1,94	50,00	2,04
Menotey	50,00	1,58	50,00	2,04
Moissey	50,00	1,64	50,00	2,04
Monnières	50,00	2,30	50,00	2,55
Peseux	50,00	1,78	50,00	2,04
Rainans	50,00	1,48	50,00	2,04
Romange	50,00	2,52	50,00	2,04
Sampans	50,00	2,52	50,00	2,55
Tavaux	50,00	1,80	50,00	2,55
Vriage	50,00	1,98	50,00	2,04

Communes (DSP)	2023 (pour rappel)		2024		Part du fermier au 1 <sup>er</sup> janvier 2024 en €HT (pour info)	
	Part CAGD en € HT		Part CAGD en € HT			
	Part fixe (par an)	Part variable (par m <sup>3</sup> )	Part fixe (par an)	Part variable (par m <sup>3</sup> )		
Amange	50,00	0,90	50,00	1,42	33,88	1,41
Archelange	50,00	0,90	50,00	1,42	33,88	1,41
Audelange	50,00	0,90	50,00	1,42	33,88	1,41
Authume	40,00	0,92	50,00	1,42	49,35	0,84
Baverans	50,00	0,90	50,00	1,42	33,88	1,41
Chatenois	50,00	0,90	50,00	1,42	33,88	1,41
Crissey	50,00	1,44	50,00	1,42	37,10	0,29
Eclans Nenon	45,00	1,01	50,00	1,14	35,35	0,56
Foucherans	50,00	0,82	50,00	1,42	35,00	0,79
Jouhe	16,00	1,01	50,00	1,14	59,55	0,43
Parcey	34,00	0,81	50,00	1,42	36,31	0,58
Rochefort sur Nenon	50,00	0,90	50,00	1,42	33,88	1,41
Saint Aubin	39,00	0,96	50,00	1,42	42,19	0,61
Villette les Dole	50,00	0,93	50,00	1,42	26,31	1,58